

# Prestations groupes

Adultes . Scolaires . Associations . Handicaps

2025



Offices de  
Tourisme  
de France



Arès

# Sommaire

*Adultes*

Pages 1 à 2

*Scolaires - Centre de loisirs*

Pages 3 à 5

*Groupes (avec handicaps)*

Page 6

*Prestation personnalisée*

Page 7

*Contact - Demande de devis*

Page 8

*Conditions générales de vente*

Pages 9 à 10



## Les secrets de La Réserve des Prés Salés



Accompagné par Alexandre, guide naturaliste diplômé, vous découvrez les mystères des plus grands prés salés d'Aquitaine. Halte migratoire importante pour les oiseaux d'eau, la réserve abrite également de nombreuses espèces protégées comme la Cistude ou la Loutre d'Europe. De la Salicorne à la Romulée, en passant par le chêne-liège. La richesse de sa flore vous surprendra.

### Conditions

Minimum 10 personnes  
Maximum 20 personnes

100€

Dimanche - jour férié : 125€

## Les sorties Arésiennes « aux petits oignons » \*



Accompagné Alexandre, votre guide, vous partez à la découverte de la ville d'Arès, de son Histoire et de ses plus beaux espaces naturels. Cette sortie s'accompagne d'une découverte gastronomique traditionnelle chez un commerçant de la ville. Envie d'huîtres et de vin blanc ? Envie de biscuits et de chocolats ? Tout simplement une envie de découvrir nos spécialités ? Contactez notre guide et composez votre sortie de A à Z !

### Conditions

Minimum 10 personnes

200€

\* En partenariat avec les commerçants d'Arès



## Balade et pêche à pied à marée basse



Accompagné d'Alexandre, guide naturaliste diplômé, vous découvrez notre incroyable Bassin d'Arcachon à marée basse.

Qu'est-ce qu'un estran ? Un courbajo ? Loin des plateaux de fruits de mer, vous apprenez à mieux connaître la faune et la flore marine lors d'une sortie ludique et dynamique.

**Matériel nécessaire : chaussures aquatiques ou bottes**

150€

### Conditions

Minimum 10 personnes  
Maximum 20 personnes

## Observation de la faune



Thèmes possibles : les oiseaux d'eau (toute l'année), la tortue Cistude et les reptiles (de mars à septembre), Papillons et Libellules (Avril - Septembre), les champignons (septembre à novembre).

Accompagné par Alexandre, guide naturaliste diplômé, le public découvre et observe des espèces animales dans leurs milieux naturels. L'utilisation de jumelles et de lunettes permet à tous de contempler quelques espèces emblématiques de notre beau Bassin d'Arcachon.

### Conditions

Maximum 20 personnes  
Hors accompagnateur

150€



## Naturalistes en herbe



A l'aide d'un carnet de jeux et d'énigmes, les enfants découvrent l'incroyable richesse végétale de la Réserve des prés-salés.

Accompagné par Alexandre, guide naturaliste diplômé, la sortie se complète par l'observation de la faune comme les lézards, les tortues ou les libellules.

Un moment ludique d'apprentissage au cœur des plus grands prés salés d'Aquitaine.

### Conditions

Maximum 20 personnes  
Livret compris

125€

## Les 3 eaux de St Brice



Lors de cette animation, les enfants découvrent la faune aquatique d'un petit plan d'eau par le biais d'une pêche de l'épuisette.

Par la suite de multiples expériences sur l'eau leurs permettent de comprendre la salinité, la turbidité, le cycle de l'eau.

Enfin la sortie se conclue par de petits tours de magie avec l'eau !

### Conditions

Maximum 20 personnes

150€



## Balade et pêche à pied à la marée basse

2h

Accompagné par Alexandre, guide naturaliste diplômé, les enfants découvrent l'incroyable richesse du Bassin d'Arcachon à marée basse. Qu'est-ce qu'un estran ? Un courbajo ? Comment attraper un crabe sans se faire pincer ?

Loin des salles de classes, cette sortie permet aux enfants de mieux connaître la faune et la flore marine lors d'une sortie ludique et dynamique.

**Matériel nécessaire : bottes ou chaussures aquatiques**

150€

### Conditions

Par groupe ou classe



## Possibilités d'activités combinées à la journée

Pour organiser au mieux votre sortie scolaire à la journée à Arès, l'Office de tourisme vous propose 4 activités gratuites à réaliser en groupe et en autonomie.

Pendant qu'un groupe réalise une activité encadrée par notre guide, un autre groupe part à l'aventure dans la ville :

- **“Sur Les pistes de Robin”** permettent de découvrir la ville grâce un livret de jeux et d'énigmes. Pour les 4-8 ans.
- **“L'ovnicache”** ou **“Court circuit dans ta Street”** via l'application Terra Aventura. Ce sont des chasses au trésor ludique et moderne. A partir de 8 ans et adolescents.
- **Micro folie** d'Arès, un lieu culturel ouvert à tous, gratuit, et qui vous permettra de découvrir les plus grandes œuvres d'art au monde.

Contactez nous à l'Office de tourisme pour obtenir les livrets de jeux ou des informations complémentaires.

# Gratuit

En complément  
d'une prestation  
payante



## Les Prés Salés dans tous les sens



Accompagné par Alexandre, guide naturaliste diplômé, le public découvre les plus grand prés salés de toute l'Aquitaine par le biais des 5 sens. Les oiseaux et leurs chants, les plantes et leurs fleurs. Les paysages entre terre et mer dévoilent tous leur secrets au cours d'une balade dynamique et adaptée. Présence d'un parcours adapté (avec accompagnateur) à tous types de handicap.

### Conditions

Maximum 15 personnes  
Hors accompagnateur

100€

## Observation de la faune



Thèmes possibles : les oiseaux (toute l'année), la tortue Cistude (de mars à septembre), Papillons et libellules (avril à septembre), les champignons (automne)

Accompagné par Alexandre, guide naturaliste diplômé, le public découvre et observe des espèces animales dans leurs milieux naturels. L'utilisation de jumelles et de lunettes permet à tous de contempler quelques espèces emblématiques de notre beau Bassin d'Arcachon.

### Conditions

Maximum 15 personnes  
Hors accompagnateur

125€



## Guide supplémentaire

Classes/groupes multiples, dédoublement de groupes...

Vous souhaitez mixer les visites, ajouter une dégustation de produits locaux, inclure un apéritif au coucher du soleil, une balade à vélo..., l'Office de Tourisme peut vous organiser une prestation sur mesure

150€

## Devis sur demande

### Publics

Séminaires en équipe, association, comité d'entreprise, groupe d'amis, famille

### Conditions

En fonction des conditions et des disponibilités des prestataires





*Alexandre. Votre Guide Naturaliste*

Office de Tourisme d'Arès  
Place Weiss - 33740 ARES  
Tel : 05.56.60.18.07

Mail : [groupe@ares-tourisme.com](mailto:groupe@ares-tourisme.com)  
Web : [www.ares-tourisme.com](http://www.ares-tourisme.com)



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### Article 1 - Dispositions Générales

1.1 Conformément à la loi du 22 juillet 2009, les organismes locaux de tourisme peuvent se livrer, dans l'intérêt général, à l'organisation et à la vente de services pouvant être fournis à l'occasion de voyages et de séjours, notamment la délivrance de services liés à l'accueil touristique, notamment l'organisation de visites dès lors que celles-ci permettent de faciliter l'accueil ou d'améliorer les conditions de séjours des touristes dans leur zone géographique d'intervention.

1.2 Les présentes conditions générales de vente sont valables pour 2024.

### Article 2 - Formation du contrat

2.1 Il est rappelé que toute commande de l'une ou plusieurs des prestations offertes par l'Office de Tourisme d'Arès suppose l'adhésion sans restriction ni réserve du client aux présentes conditions générales de vente, lesquelles sont visibles et consultables, en annexe du contrat de réservation.

2.2 Réservation : toute réservation est ferme et définitive sauf annulation dans les conditions prévues à l'article 8 des présentes conditions générales de vente.

2.3 Confirmation écrite : l'Office de Tourisme d'Arès s'engage à confirmer au client, par écrit électronique, au plus tard avant le début des prestations commandées, la teneur des prestations commandées ainsi que les conditions générales de vente.

### Article 3 - Prix

3.1 Les prix sont indiqués en Euros.

3.2 Règlement : Le règlement du solde total de la prestation s'effectue après la réalisation de la prestation commandée. Le paiement des prestations commandées peut s'effectuer par virement bancaire, par carte bancaire (à l'accueil de l'Office de Tourisme d'Arès ou par téléphone), en espèces ou par chèque à l'ordre de Trésor Public.

### Article 4 - Conditions de réalisation des prestations

4.1 La durée de chaque prestation est celle stipulée sur le contrat de réservation. Le client ne pourra, en aucune circonstance, se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la prestation. Pour la bonne réalisation de la prestation, le client doit se présenter le jour et l'heure mentionnée.

4.2 Les horaires indiqués sont à respecter afin de garantir le bon déroulement de la prestation. En cas de retard et sans manifestation de la part du client au sujet de son heure d'arrivée, la réservation est garantie selon l'accord trouvé avec l'Office de Tourisme d'Arès. Si aucun accord ne peut être trouvé, seul le client est responsable de son retard et la prestation sera facturée à 100% du montant de la prestation facturée.

Il peut advenir que certaines prestations soient annulées notamment pour des raisons climatiques ou en cas de force majeure. L'annulation d'une prestation en cas de force majeure ne saurait en tout état de cause entraîner un quelconque dédommagement au profit du client par l'Office de Tourisme d'Arès.

### Article 5 - Modifications par le client

Le client ne peut, sauf accord préalable de l'Office de Tourisme d'Arès, modifier le déroulement de la prestation.

### Article 6 - Cession du contrat par le client

Le client ne peut pas céder son contrat.

### Article 7 - Modification par l'Office de Tourisme d'Arès d'un élément substantiel du contrat

Lorsqu'avant la date prévue du début de la prestation, l'Office de Tourisme d'Arès se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, le client peut, après en avoir été informé par l'Office de Tourisme d'Arès par tous moyens :

- soit résilier son contrat et obtenir, sans pénalités, le remboursement immédiat des sommes versées.
- soit accepter la modification ou la substitution de prestations proposées par l'Office de Tourisme d'Arès, un avenant au contrat précisant les modifications apportées étant alors signé par les parties.

### Article 8 - Annulation du fait du client

8.1 Toute annulation doit être notifiée directement par mail du lundi au vendredi (hors jours fériés) : [groupes@ares-tourisme.com](mailto:groupes@ares-tourisme.com). Tout dossier validé par un bon de commande ou un contrat engage le client. Il n'y a pas de versement d'acompte mais en cas d'annulation du fait du client, les frais d'annulation tels que définis dans l'article 8.2 s'appliquent.

## 8.2 Frais d'annulation

Le client peut annuler jusqu'à 7 jours avant la prestation. Passé ce délai, 100% de la somme totale de la prestation est due à l'Office de Tourisme d'Arès.

Un départ anticipé ou une arrivée retardée ne donnera lieu à aucun remboursement.

Les activités liées à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours à une date déterminée ou à une période spécifiée ne sont pas soumises au délai de rétractation de 7 jours applicable à distance.

## Article 9 - Responsabilité

9.1 L'Office de Tourisme ne peut être tenu responsable de l'inexécution des obligations stipulées dans les présentes conditions générales de vente, en présence de cas fortuits, de cas de force majeure, de mauvaise exécution ou de fautes commises par le client, ou de faits imprévisibles et insurmontables d'un tiers étranger à la fourniture des prestations.

9.2 En aucun cas, l'Office de Tourisme d'Arès ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas d'utilisation de ces contrats par des tiers ou à des fins autres que touristiques.

## Article 10 - Force majeure

10.1 On entend par force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêche soit le client, soit l'Office de Tourisme impliqué dans la réalisation de la prestation, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues par le contrat. Il en sera notamment ainsi en matière de conditions climatiques (intempéries, tempêtes, inondations...), fermeture d'établissements et espaces extérieurs (arrêtés préfectoraux, arrêtés municipaux...).

10.2 La survenance d'un cas de force majeure suspend les obligations des présentes affectées par ce dernier et exonère de toute responsabilité la partie qui aurait dû exécuter l'obligation ainsi affectée. L'Office de Tourisme d'Arès se réserve le droit d'annuler toute réservation en cas de force majeure et d'en modifier la date. Si l'Office de Tourisme d'Arès se trouve dans l'obligation d'annuler la prestation avant que le client ait pu commencer l'activité, un report de l'activité lui sera proposé.

## Article 11 - Données personnelles

Le règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, autrement appelé le Règlement général sur la protection des données ou RGPD, ainsi que la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, fixent le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel. Dans le cadre de son activité, le vendeur met en œuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel relatifs aux clients et aux bénéficiaires.

Le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent. Pour l'exercer, il lui suffit de s'adresser à l'Office de Tourisme d'Arès : [direction@ares-tourisme.com](mailto:direction@ares-tourisme.com).

## Article 12 - Réclamations / litiges

12.1 Toute réclamation relative à une prestation délivrée par l'Office de Tourisme d'Arès dans le cadre d'un contrat conclu avec le client doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'Office de Tourisme, dans les 10 jours suivants la réalisation de la prestation, à l'adresse suivante :

Office de Tourisme d'Arès, Place Weiss, 33740 Arès.

A défaut, aucune réclamation ne sera admise.

12.2 En cas de réclamation, l'Office de Tourisme d'Arès s'engage à tout mettre en œuvre afin de trouver un accord amiable en vue de résoudre le différent.

## **OFFICE DE TOURISME D'ARES**

Régie municipale à autonomie financière

N° SIRET : 21330011400120